



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1807257C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2018-211

20/03/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2018.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP

Administration centrale

Etablissements d'enseignement technique agricole

Etablissements d'enseignement supérieur agricole

MTES - DREAL - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert au titre de l'année 2018.

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Annie KOUTOUAN

Téléphone : 01 49 55 47 91

Fax : 01 49 55 50 82

Mél : annie.koutouan@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 18 janvier 2018

Date limite des pré-inscriptions : 15 février 2018

Date limite de retour des confirmations d'inscription : 1er mars 2018

Textes de référence : Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, notamment son article 7 ;

Arrêté du 18 août 2017 fixant la liste des écoles nationales d'ingénieurs formant les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 25 août 2017 fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 15 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 19 mars 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de places pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-40 du 18 janvier 2018 relative au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est complétée de la manière qui suit :

Le nombre de places offertes, au titre de l'année 2018, au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement relevant du ministre chargé de l'agriculture, est fixé à **15**.

Pour leur formation, les lauréats seront affectés à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon).

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE